POUR PRENDRE CONTACT AVEC LE RASED

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
Circonscription de Chevreuse

Antenne
du Perray en Yvelines

Ecole Les Platanes
3 rue des lauriers
78610 Le Perray en Yvelines

01 30 46 33 30
rasedleperray@gmail.com

Permanence téléphonique
assurée par
Hélène TRÄSCH
Psychologue scolaire
Le jeudi de 14h à 16h

COMPOSITION DU RASED

Antenne du Perray en Yvelines

Enseignante spécialisée
à dominante pédagogique
(maître E)

Véronique BOULAI

Enseignante spécialisée
à dominante rééducative
(maître G)

Isabelle DUDRAT

Psychologue scolaire

Hélène TRÄSCH

Pour les écoles
du Perray en Y,
des Essarts le Roi
et de Lévis St Nom.

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
RASED

de la
Circonscription de Chevreuse

Inspection
de l'Éducation Nationale
6 rue de Dampierre
Ecole Jean Moulin
78460 CHEVREUSE

Inspecteur
de l'Éducation Nationale
Grégory WIRTH

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ ? RASED

Certains enfants peuvent éprouver des difficultés à l'école : apprentissage, langage, comportement, adaptation…

Le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le Ministère de l'Education Nationale.
Son objectif est de prévenir les difficultés et d'apporter des aides spécifiques.

Le RASED favorise **la collaboration entre les enseignants et les parents des élèves concernés**.

L'action du RASED s'inscrit dans un projet global pour l'enfant.

Quand les difficultés d'un enfant ne relèvent pas des aides mises en oeuvre par le RASED, un relais est proposé vers d'autres spécialistes : CMP, CMPP, service social, médecin scolaire, orthophoniste…

QUE PROPOSE LE RASED ?

Il propose
des actions d'aides spécialisées :

- **Des aides pédagogiques,** menées par le maître E, visant à aider l'élève à dépasser les difficultés qu'il rencontre dans les apprentissages et à maîtriser ses méthodes de travail.
- **Des aides rééducatives,** menées par le maître G, visant à redonner confiance à l'enfant, à développer son désir d'apprendre pour favoriser son adaptation à l'école.
- **Les actions du psychologue scolaire** comportent l'examen, l'observation et le suivi psychologiques des élèves, en accord avec leurs parents et leur enseignant. Ces actions visent à proposer des formes d'aides adaptées (au sein ou à l'extérieur de l'école), à favoriser leur mise en œuvre, éventuellement à accompagner la famille dans la recherche d'une orientation appropriée.
  La psychologue participe aussi à la prévention des difficultés ainsi qu'à l'accompagnement de la scolarité des élèves en situation de handicap.

COMMENT INTERVIENT LE RASED ?

Le RASED intervient
à la demande
des équipes enseignantes
ou des parents.

Dans tous les cas,
la collaboration de chacun avec
le réseau est indispensable.
Les aides spécialisées ne se
substituent pas à l'action
des enseignants en classe.

Si la collaboration aboutit à la mise en
œuvre d'un projet d'aide spécialisée
- pédagogique ou rééducative -
ou bien à une action de la psychologue,
l'enfant participera
pendant le temps d'enseignement
au sein de l'école
à un dispositif adapté.